

10 propositions de la FFB

À l'occasion des élections départementales de mars 2015, la FFB émet dix propositions, avec pour objectif de développer l'essor économique des territoires et d'y maintenir l'emploi.

Construire les départements de demain

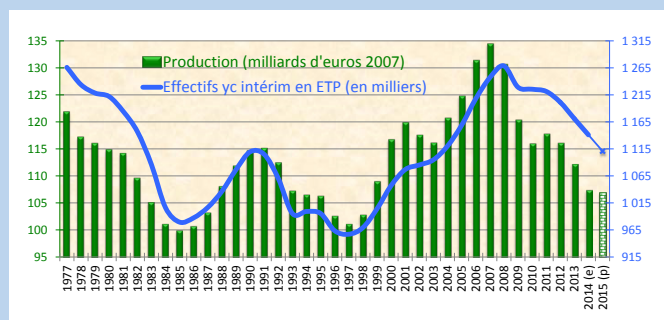
Après sept années d'un sévère ralentissement d'activité, le bâtiment accuse le coup. Près de 100 000 emplois ont été perdus dans notre profession depuis 2008 et les risques de défaillance n'ont jamais été aussi élevés. Cette situation est d'autant plus préoccupante que nos entreprises constituent souvent le socle du dynamisme local et de l'activité dans les départements. L'arrêt des chantiers et la fin des investissements sont toujours les premiers signes d'un déclin programmé d'un territoire et de sa perte d'attractivité pour longtemps. Les entrepreneurs de bâtiment et les élus départementaux ont partie liée pour éviter une telle spirale, lutter contre la désertification rurale et anticiper les enjeux de demain.

Il n'a échappé à personne que la baisse des dotations de l'État aux collectivités locales et l'explosion des dépenses sociales fragilisent le budget des conseils généraux. Pour autant, l'annonce d'un arrêt brutal des investissements non seulement amplifie un climat économique négatif, mais surtout apparaît à rebours des attentes de nos concitoyens. Les besoins en écoles, crèches, hôpitaux, maisons de retraite restent forts parmi la population. La rénovation thermique des bâtiments publics et leur accessibilité renforcée constituent également des investissements pour demain.

Les 50 000 entreprises de la Fédération Française du Bâtiment, dont 35 000 de taille artisanale, se répartissent sur l'ensemble du territoire. Elles sont prêtes à accompagner les départements dans ces mutations nécessaires. Elles sont prêtes à le faire dans un environnement concurrentiel sain, qui respecte les exigences élémentaires en matière de qualification et de sécurité. La course au prix bas, la recherche permanente de prestations bas de gamme constituent un dangereux encouragement à la fraude. Accepter cette logique dans les marchés publics, c'est accepter la déstructuration d'un appareil de production privilégiant jusqu'ici l'apprentissage, l'insertion et les compétences. La révision des normes des référentiels locaux apparaît comme une voie plus certaine vers la diminution des coûts de construction.

Les entrepreneurs du bâtiment seront très attentifs aux politiques publiques qui seront engagées par les assemblées élues en mars 2015. Ce dialogue entre décideurs publics et acteurs économiques est indispensable, afin d'accompagner au mieux les artisans et les entrepreneurs de notre secteur, qui savent le rôle contracyclique majeur joué par les collectivités locales en période de crise.

Activité et emploi dans le bâtiment en France



Favoriser les bonnes pratiques

1

Lutter contre les offres anormalement basses

Avec le ralentissement de l'activité, plus encore qu'en période normale, les maîtres d'ouvrage, notamment publics, donnent une place prépondérante au critère du prix dans le cadre des procédures de passation de leurs marchés. Pourtant, l'attribution d'un marché à une entreprise qui a sous-évalué le prix de la prestation s'avère systématiquement dommageable : dégradation générale de la qualité, accroissement des contentieux, voire de la sinistralité... Alors que l'article 55 du Code des marchés publics ne vise qu'une simple possibilité d'élimination des offres anormalement basses, le Conseil d'État va plus loin en posant l'obligation de les éliminer dans deux décisions récentes (15 octobre et 3 novembre 2014). Pour le Conseil d'État, retenir une offre sous-évaluée porte atteinte à l'égalité de traitement entre les candidats et est de nature à compromettre la bonne exécution des marchés.

La FFB appelle les maîtres d'ouvrage publics à mettre en place une procédure de détection et d'élimination des offres anormalement basses.

2

Développer les avances sur marchés

La conjonction de la forte baisse des prix bâtiment, de la réduction du crédit fournisseur imposée par la loi de modernisation de l'économie (LME) et de la volonté des entreprises de maintenir l'emploi autant que possible rend centrale la question du volume de trésorerie nécessaire à préfinancer les matériaux, matériels et études préparatoires requis pour lancer des travaux de bâtiment.

C'est pourquoi la FFB souhaite que les collectivités s'engagent dans une action volontariste concernant les avances. Le Code des marchés publics impose le versement d'une avance d'au moins 5 % dans les marchés remplissant certaines conditions de seuils. La FFB demande aux maîtres d'ouvrage publics de s'engager à majorer cette avance jusqu'à 10 ou 15 %, comme c'est le cas déjà dans certains départements.

3

Valoriser l'apprentissage en le comptabilisant au titre des clauses d'insertion

Dans le secteur du bâtiment, l'apprentissage a toujours constitué une voie royale du recrutement et de la valorisation des compétences. Alors qu'il y a quelques années encore, le nombre d'apprentis oscillait autour de 100 000 personnes dans notre seule profession, ce chiffre connaît aujourd'hui une régression croissante, pour atteindre un peu moins de 80 000 effectifs.

Afin de contribuer à la relance de cette voie de formation, la FFB propose de comptabiliser l'apprentissage au titre des clauses d'insertion dans les marchés publics. La réglementation permet aujourd'hui aux maîtres d'ouvrage publics qui le souhaitent d'intégrer cette exigence dans leurs appels d'offres. En systématisant cette démarche, les conseils départementaux contribueraient à privilégier les entreprises qui ont à cœur de transmettre leurs compétences.

4

Stopper la dérive des coûts accélérée par les référentiels locaux

Depuis quinze ans, les prix de construction ont progressé de 50 %, soit nettement plus que l'inflation et les revenus des ménages. Cette hausse contribue à désolubiliser les ménages et rend plus délicates nombre d'opérations d'accession à la propriété. Les causes de cette dérive sont multiples, mais peuvent être classées en trois catégories principales : la revalorisation souhaitable des salaires ; la hausse des prix des matériaux ; l'inflation normative et législative, qui explique à elle seule environ un tiers de la hausse globale. Après avoir longtemps nié l'importance de ce facteur, les pouvoirs publics nationaux ont pris conscience de son caractère insupportable et annoncé des mesures drastiques positives : moratoire de deux ans ; remise à plat de toutes les normes et règles en vue d'obtenir une réduction de 10 % des coûts de construction. Il importe que ce mouvement trouve des relais efficaces sur le plan local. Au-delà des règles nationales, nombre de collectivités ont édicté des obligations de différentes natures qui pèsent à la hausse, notamment sous forme de performances minimales calées sur des labels plus exigeants que les réglementations en vigueur.

La FFB demande donc que tous les référentiels et/ou exigences locaux soient réexaminés au regard d'une analyse coût-efficacité.

Soutenir l'investissement local

5

Maintenir le soutien financier à la sauvegarde du patrimoine

La restauration et l'entretien des monuments sont primordiaux pour leur sauvegarde. Les subventions allouées par les conseils généraux permettent à de nombreux monuments d'être restaurés. Malheureusement, depuis plusieurs années, ces aides financières connaissent un recul, voire disparaissent. Pourtant, il n'est plus à démontrer l'importance du rôle du patrimoine comme levier du développement économique et de l'attractivité touristique (le patrimoine représente 80 % des motivations des touristes étrangers pour visiter la France, entraînant 15 milliards d'euros de retombées touristiques). De nombreux sites après restauration connaissent une nouvelle vie sociale ou culturelle dynamisant l'espace économique environnemental. Ils participent ainsi directement à l'attractivité du département. Cette diminution de subventions a également des répercussions sur le plan de l'emploi, que ce soit au niveau des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre mais aussi et surtout des entreprises spécialisées, dont le taux très élevé de la main-d'œuvre est de 70 à 90 %.

La FFB demande aux conseils départementaux de freiner leur désengagement financier relatif à la restauration du patrimoine et de prendre en compte à nouveau, comme par le passé, la sauvegarde de la richesse patrimoniale dont ils ont la charge.

6

Adapter les bâtiments des départements aux exigences d'accessibilité

La loi handicap votée par le législateur en 2005 impose l'accessibilité de tous les bâtiments recevant du public avec la mise en place d'un « agenda programmé » dès 2015. Cette obligation légale concerne notamment les collèges et les équipements sportifs. En moins de cinq années, à présent, les aménagements à réaliser sont considérables et nécessitent une expertise et un savoir-faire irréprochables. C'est la raison pour laquelle la FFB propose depuis 2011 une marque intitulée « Les Pros de l'accessibilité® » qui permet d'identifier des professionnels ayant suivi une formation type grâce à un partenariat établi avec le réseau associatif des PACT et qui sont qualifiés dans leurs métiers.

Afin de répondre aux normes de la loi handicap, la FFB propose aux départements d'engager un plan de diagnostic et de mise en conformité de tous leurs locaux en se rapprochant de ces professionnels qualifiés. Par ailleurs, la FFB sera très attentive aux programmes de requalification des quartiers permettant aux commerçants, professions libérales, associations sportives, artisans, etc. de rendre accessible leur pas de porte.

7

Remettre en état les installations sportives des collèges lorsqu'elles sont vétustes

Plus de deux tiers des collèges disposent d'installations sportives intramuros. De gros efforts ont été faits par les départements au cours des dernières années pour entretenir ou rénover ces équipements. Toutefois, l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement relève qu'en 2009, l'état général des installations sportives des collèges restait mauvais ou moyen dans respectivement 11 et 32 % des cas.

Compte tenu des dangers inhérents à toute activité sportive, la FFB demande aux départements de lancer à brève échéance la rénovation des équipements sportifs qui présentent encore de trop grands risques.

S'engager en faveur du développement durable

8

Adapter les bâtiments des départements aux exigences énergétiques

Les départements assurent la gestion de nombreux bâtiments publics, et notamment des collèges. Ces bâtiments présentent chaque année une forte consommation énergétique, à la charge du budget du conseil général. La nouvelle réglementation thermique pour les constructions neuves (RT 2012) et la rénovation énergétique des bâtiments anciens constituent des investissements d'avenir prometteurs. En neuf, la consommation énergétique des bâtiments se trouve désormais limitée à 50 kilowattheures d'énergie primaire en moyenne par mètre carré et par an, avec pour objectif un bilan énergétique positif à l'horizon 2020. La consommation énergétique du parc bâti doit, quant à elle, être ramenée à 150 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré et par an, soit une diminution de 38 % par rapport à aujourd'hui.

La FFB attend un soutien fort des départements pour atteindre ces objectifs, en visant dès à présent le niveau de performance énergétique le plus ambitieux grâce au recours à des entreprises RGE (Reconnu garant de l'environnement). Un soutien qui peut venir en appui à celui des communes. Par ailleurs, afin d'accroître le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments, les collectivités locales ont la possibilité légale d'augmenter les coefficients d'occupation des sols (COS) ou les gabarits de 20 %. La FFB souhaite qu'une telle mesure soit répandue le plus largement possible.

9

Contribuer à améliorer la gestion des déchets du BTP

Les plans de gestion des déchets du BTP, désormais obligatoires et dont la maîtrise d'ouvrage est toujours confiée aux départements, doit permettre d'améliorer significativement le maillage territorial par la mise en place d'un réseau de collecte et de tri de proximité constitué de déchetteries professionnelles et de centres de tri et de valorisation. Il s'agit ainsi d'éviter l'engorgement des déchetteries publiques, de supprimer les décharges sauvages et d'orienter les flux de déchets vers des filières de valorisation adaptées.

La FFB, déjà fortement mobilisée ces dernières années, souhaite poursuivre cette étroite collaboration avec les départements afin d'optimiser la gestion collective des déchets du BTP en s'inscrivant dans le modèle de l'économie circulaire. Elle demande, par ailleurs, que les conseils départementaux acceptent, chaque fois que possible, les matériaux recyclés en lieu et place des matériaux de carrière, notamment dans leurs ouvrages routiers et de génie civil.

10

Lutter contre la précarité énergétique

Afin de lutter contre la précarité énergétique, l'État a mis en place une enveloppe de 1,2 milliard d'euros qui, pour être mobilisée, requiert la signature de conventions locales. Cette action s'avère indispensable pour permettre à nos concitoyens les plus démunis d'être logés décemment. En France, 2 millions de ménages habitent des logements peu ou mal chauffés et près de 10 % de la population française est concernée par une situation de précarité énergétique.

La FFB souhaite que des conventions puissent être rapidement signées avec les conseils départementaux, afin de permettre le déblocage des fonds proposés par l'État au niveau local pour réaliser ces travaux de réhabilitation.

Contactez

Fédération Française
du Bâtiment
33 avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16
Première
organisation
professionnelle
certifiée
ISO 9001

